Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2008) **Heft:** 1764

**Artikel:** TVA: Monsieur Merz, seul adepte du taux unique: pourquoi le

parlement balaiera cette proposition

Autor: Jaggi, Yvette

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1012383

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## TVA: Monsieur Merz, seul adepte du taux unique

Pourquoi le parlement balaiera cette proposition

Yvette Jaggi (21 janvier 2008)

Passé de la consultance d'entreprise à la direction des finances fédérales voici quatre ans, Hans-Rudolf Merz pratique encore l'exercice en caisse à sable, de préférence à la simulation sur ordinateur. Et il réserve toujours une écoute fort sélective aux experts, autres que lui s'entend. Ainsi, il reproche à «certains professeurs», qui osent critiquer la deuxième réforme de l'imposition des entreprises soumise en votation référendaire le 24 février prochain, de *«jongler avec les* chiffres et les lois» plutôt que de s'intéresser au sort des «personnes concernées». En revanche, les lobbystes d'Economiesuisse, partisans du taux unique pour la TVA, ont droit à toute l'attention du conseiller fédéral, qui a vendu l'idée à ses collègues la semaine dernière. Idée sans avenir parlementaire, incompréhensiblement oublieuse de l'histoire et de la politique fiscales suisses.

Certes, la TVA mode helvétique résulte d'un bricolage qui aura duré plus de vingt ans et passé par moult concessions partisanes et entorses au principe d'une imposition multistade et généralisée de la consommation. Certes, la solution consensuelle s'avère trop lourde dans la pratique, appelant une réforme en profondeur et pas seulement des simplifications administratives. Mais la pesanteur des temps et des groupes de pression demeure

inaltérable. Pour mémoire: proposée isolément et sous son propre nom, la TVA a été rejetée à deux reprises, en 1977 et en 1979, par le peuple et tous les cantons (sauf un en 1977). Elle a dû attendre le 28 novembre 1993 pour recevoir le double agrément nécessaire, donné indirectement par le biais de deux arrêtés fédéraux, l'un sur le régime financier (avec TVA provisoirement établie jusqu'à fin 2006), l'autre sur une contribution à l'assainissement des finances fédérales (avec majoration temporaire des taux).

Depuis lors, diverses adaptations et prorogations ont entraîné notamment plusieurs augmentations des taux originels, de 6,2% à 7,6% pour le taux normal et de 1,9% à 2,4% pour le taux réduit dès 2001, ainsi qu'à la création en 1996 d'un taux spécial applicable aux prestations de l'hôtellerie, passé depuis lors de 3% à 3,6%.

L'idée d'un taux unique n'a donc aucune référence historique – tout au contraire. D'ailleurs, seule l'économie v est favorable, de même qu'elle préconise une réduction drastique de la liste des marchandises et prestations exemptées. Les manifestations culturelles et sportives passeraient de zéro à 6,1%, ainsi que tous les produits et services de santé. Cette dernière innovation, qui éliminerait une taxe occulte donc non répercutable -

d'environ 50 millions, fait hurler dans tous les milieux concernés, des caisses-maladie aux consommateurs, pour une fois totalement d'accord. Renoncer à cette méchante idée entraînerait une majoration du taux unique de 0,3 point à 6,4%, foi de chef du département fédéral des finances.

Autant dire que le projet est, dans sa relative pureté, bel et bien mort-né. Les Chambres se chargeront de corriger le projet de loi attendu pour l'été prochain. Et en avant pour un nouveau bricolage.

Comme s'il voulait couler son propre projet, M. Merz utilise un argumentaire coupé/collé d'*Economiesuisse*, réservant aux consommateurs taxés la sempiternelle évaluation du montant moyen supplémentairement dû en nombre de cafés par mois – deux, au prix «suisse» de 3.15 F, largement inférieur à celui pratiqué à Zurich par exemple.

Manque notamment à l'argumentaire une comparaison avec l'étranger. Et pour cause: le taux unique est présentement appliqué dans une petite dizaine de pays du monde, dont quatre européens: la Bulgarie (20%), le Danemark (25%), la Norvège (24%) et la Slovaquie (19%). Sur toute la planète, on connaît un seul système de TVA à taux unique inférieur à dix pour-cent. Il est en vigueur à Singapour (7%).